



CDOS

LOT

Comité Départemental Olympique et Sportif du Lot  
Maison des Associations, Place Bessières,  
46000, Cahors

## **Objet : Dispositif d'Aide à la Pratique Sportive 2025-2026 – Informations importantes**

*A l'attention des comités départementaux sportifs du Lot, et leurs élu(e)s ;*

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la baisse budgétaire et des modifications de critères d'éligibilité du Pass'Sport, nous avons pris les mesures suivantes concernant l'Aide à la Pratique Sportive 2025-2026 :

### **1. Harmonisation des coefficients multiplicateurs**

Nous avons œuvré pour égaliser au maximum les coefficients multiplicateurs appliqués aux différentes communautés de communes du Lot, afin de garantir une répartition plus équitable des aides entre les territoires.

### **2. Critères d'éligibilité inchangés**

Les critères d'éligibilité à l'APS restent identiques :

- Quotient familial (QF) inférieur à 1000€ ;
- Résidence dans le Lot ;
- Inscription dans une association sportive lotoise ;

### **3. Cumul APS et Pass'Sport limité à 20€**

Les personnes éligibles et bénéficiaires du Pass'Sport auront 70€ contre 50€ l'an passé, et ils auront droit à une APS plafonnée à 20€, dans un souci d'équité et de cohérence budgétaire.

Rappel des nouveaux critères du Pass'Sport (2025-2026) :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026.

*(ces informations viennent du site gouvernemental du Pass'Sport)*

#### **4. Point de vigilance concernant le Pass'Sport :**

Les bénéficiaires du Pass'Sport sont censés recevoir leur notification par courrier ou par mail. Toutefois, des oublis sont possibles. Merci d'encourager les familles à vérifier leur éligibilité sur le site :

<https://pass.sports.gouv.fr>

#### **5. Aucune autre aide pour les moins de 14 ans :**

Cette année, les jeunes de moins de 14 ans ne pourront bénéficier que de l'APS comme aide à la cotisation dans un club sportif. Il est donc essentiel d'informer les familles et les clubs de cette situation.

#### **6. Partenariat avec Intersport Cahors :**

Nous sommes heureux de vous annoncer un partenariat avec Intersport Cahors, grâce auquel chaque bénéficiaire de l'APS se verra remettre un carnet de bons de réduction Intersport, valables dans tous les magasins de l'enseigne.

#### **7. Rappel pour les utilisateurs / bénéficiaires :**

Afin de garantir une distribution équitable de l'APS :

- Aucune demande ne doit être traitée par téléphone ou par mail ;
- Il est strictement interdit de réserver des aides à l'avance ;

#### **8. Début de la distribution :**

La distribution débutera le lundi 15 septembre, dans tous les centres distributeurs du département. La liste est à retrouver sur le site du CDOS 46, dans l'onglet « Aide à la Pratique Sportive ».

#### **9. Rôle des Comités Départementaux Sportifs :**

Vous, comités départementaux sportifs, aurez un rôle essentiel cette année. Il vous est demandé de :

- Relayer l'ensemble de ces informations à vos clubs affiliés ;
- Compléter un fichier excel transmis par nos soins, recensant les clubs de votre discipline sur l'ensemble du département avec les informations suivantes :
  - Nom du club ;
  - Commune du siège social ;
  - Communauté de Communes de rattachement ;
  - Tarif d'une cotisation adulte ;
  - Tarif d'une cotisation enfant ;

Ce recensement est indispensable pour affiner notre connaissance des coûts réels et adapter au mieux le dispositif de l'Aide à la Pratique Sportive.

Nous comptons sur votre engagement pour assurer une distribution juste, fluide et conforme aux règles en vigueur. N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou demande complémentaire.

Restant à votre disposition,

Veillez agréer Madame, Monsieur, m'expression de nos salutation sportives les meilleurs.

**Comité Départemental Olympique et Sportif du Lot**  
**Maison des Associations, Place Bessières, 46000 Cahors**  
[lot@franceolympique.com](mailto:lot@franceolympique.com) – 06 74 15 92 79

